

---

**Permis d'Aménager portant sur le renouvellement du réseau AEP sous les chaussées et accotements de la rue de Vilaine, route de Tréhiguier, route du Logo**

---

En application de l'article L. 123-19 du Code de l'environnement, un dossier de Permis d'Aménager portant sur le renouvellement du réseau AEP sous les chaussées et accotements de la rue de Vilaine, route de Tréhiguier et route du Logo a été déposé par l'EPCI Cap-Atlantique La Baule-Guérande Agglo.

Les éléments consultables sont les suivants : (R. 123-8 du CE)

- La notice descriptive ;
- Le dossier complet (formulaire, plans, pièces complémentaires) ;
- Le dossier d'évaluation des incidences affectant un site Natura 2000 ;
- L'avis de l'autorité environnementale (Ministère de la Transition Ecologique).

Les documents ci-dessous sont mis à la disposition du public pendant une durée de 30 jours (du lundi 19 mai 2025 au mercredi 25 juin 2025). Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur les sites suivants :

- Site internet de la commune ([www.penestin.fr](http://www.penestin.fr)) ;
- En mairie (44 rue du Calvaire – 56760 PENESTIN) aux heures d'ouverture habituels ;
- Sur le lieu du projet.

Les observations ou questions s'effectuent :

- Par voie électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@penestin.fr](mailto:urbanisme@penestin.fr) ;
- Sur le registre papier ouvert en mairie, aux heures d'ouverture ;
- Par courrier à l'adresse de la mairie.

L'autorité compétente pour prendre la décision afférente est M. Pascal PUISAY, maire de la commune.

Le maire,  
Pascal PUISAY



Une synthèse des observations et propositions sera réalisée avant la prise de décision. Elle sera rendue publique sur le

site internet de la commune.

B.P. 22 - 44 rue du Calvaire - 56760 Pénestin - Tél. 02 23 10 03 00 - Fax 02 99 90 45 21

courriel : [accueil@penestin.fr](mailto:accueil@penestin.fr) - site internet : [www.penestin.fr](http://www.penestin.fr)